

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

08/03/2024

### Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

### Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

### Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

### Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

**44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.**

**Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024\_41\_15-BF

**2024/41-15 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'INVESTISSEMENT  
BUDGET ANNEXE ZAC NANGISACTIPOLE - EXERCICE 2023**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article 2312-1,

Vu le vote du budget de la Zac Nangisactipole 2023,

Vu la délibération n°2024/40-14 de ce jour, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023,

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice 2023 de 16 808,35 €, le déficit d'investissement antérieur étant de 237 663,22 €, portant le déficit cumulé d'investissement à 254 471,57 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Confirme le report sous l'imputation 001 aux dépenses de la section d'investissement la somme de 254 471,57 €.

**ARTICLE DEUX :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO

